

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 73

présenté par

M. Dive, M. Pradié, Mme Genevard, M. Forissier, M. Bourgeaux, M. Nury, M. Hetzel, M. Cordier,
Mme Serre, M. Vermorel-Marques, Mme Bonnivard, M. Neuder, M. Viry, Mme Dalloz,
Mme Bonnet, Mme Gruet, M. Ciotti, M. Schellenberger, M. Pauget, M. Taite, M. Boucard,
Mme Périgault, M. Emmanuel Maquet et M. Habert-Dassault

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.